

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 812**5 août 2003****SOMMAIRE**

Alderamin Holding S.A., Luxembourg	38939	Filling Station S.A., Mamer	38956
Altervest S.A.H., Luxembourg	38961	Finality Finance & Co S.A., Luxembourg	38958
Anine S.A.H., Luxembourg	38976	Finality Finance & Co S.A., Luxembourg	38958
Assurances Mathgen S.A., Vichten	38960	Finality Finance & Co S.A., Luxembourg	38962
AzurFive Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	38963	Financial Networks and Interfaces, S.à r.l., Luxembourg-Kirchberg	38939
Banyan S.A., Luxembourg	38971	FinSole S.A., Luxembourg	38954
Barfi S.A.H., Luxembourg	38975	FinSole S.A., Luxembourg	38955
Bayern LB	38933	Fortescue Holding S.A., Luxembourg	38974
BEC Universal Fund, Sicav, Luxembourg	38968	Fragrana S.A.H., Luxembourg	38973
BFO Sicav, Luxembourg	38966	Franklin Templeton Management Luxembourg S.A., Luxembourg	38972
Bornbet, GmbH, Echternach	38965	Galaxy Management Services (Luxembourg) S.A., Luxembourg	38942
Buurschter Jangeli, S.à r.l., Schlindermanderscheid	38960	Garage Felix Konsbrück S.A., Grundhof	38959
Carlson Fund Management Company S.A., Luxembourg	38955	Hast Holding S.A., Luxembourg	38968
Castor & Pollux, Sicav, Luxembourg	38967	Hepperdinger Wand-Energie, S.à r.l., Luxembourg	38958
Cavo Holding S.A., Luxembourg	38969	HMGH Holding, S.à r.l., Luxembourg	38966
Coal and Oil Trade Company S.A., Luxembourg	38969	Horizon Equity S.C.A., Luxembourg	38971
CPR Universe, Sicav, Luxembourg	38954	Ilyoson S.A.H., Luxembourg	38971
D-Base S.A., Marnach	38959	Immobilière de l'Attert, S.à r.l., Redange-sur-Attert	38965
Decomac S.A.	38966	Immobilière Spielmann & Van Dyck, S.à r.l., Ettelbruck	38959
Devana S.A.H., Luxembourg	38974	ING Trust (Luxembourg) S.A., Luxembourg	38941
DF Rénovations S.A., Fentange	38937	Jope Finance (Luxembourg) S.A.H., Luxembourg	38973
DKB	38931	JPMorgan Fleming Funds, Sicav, Senningerberg	38970
Dograd Holding S.A., Mamer	38968	Key Job S.A., Luxembourg	38973
Domaine Alice Hartmann S.A., Luxembourg	38975	KSI-Condens Luxembourg S.A., Hosingen	38965
Duomo Holdings, S.à r.l., Luxembourg	38961	L T A S.A., Luxembourg	38962
Edonis Holding S.A., Luxembourg	38969	Luxembourg Shipping A.G., Luxembourg	38956
Efficiency Global Fund, Sicav, Luxembourg	38930	Luxembourg Shipping A.G., Luxembourg	38957
Electricité Carlo Back S.A., Bettel	38959	Malfakassa, S.à r.l., Luxembourg	38950
Elita, S.à r.l., Bridel	38930	Mantaray Investments S.A., Luxembourg	38942
Erakis Holding S.A., Luxembourg	38970	Margin of Safety Fund, Sicav, Luxembourg	38968
EuroCDP Finances S.A., Luxembourg	38964	Marquisaat S.A.H., Luxembourg	38974
EuroCDP S.A., Luxembourg	38965	Matterhorn Immobilière S.A., Luxembourg	38972
Euroholding Fashion S.A., Luxembourg	38930	Matterhorn S.A.H., Luxembourg	38971
European Sicav Alliance, Luxembourg	38941	Mypar Invest S.A., Luxembourg	38976
Europrius Asset Management S.A.H., Luxembourg	38966		
Fialbo Finance S.A.H., Luxembourg	38972		
Field Holding S.A., Mamer	38967		

Neutral Holding S.A., Luxembourg	38976	Rosso Holding S.A., Luxembourg	38964
North Calor, S.à r.l., Schrondeweiler	38960	Rozea Lux Holding S.A., Mamer	38960
Novaelux Holding S.A.	38966	Société Foncière et Immobilière du Sud S.A.	38955
O.C.L., Office de Consultance Luxembourgeois S.A., Beckerich	38958	Sofilec S.A.H., Luxembourg	38961
Picanol Luxembourg S.A., Luxembourg	38933	Sofimo S.A., Luxembourg	38969
Picanol Luxembourg S.A., Luxembourg	38934	Special Risk Insurance and Reinsurance Luxem- bourg S.A., Senningerberg	38962
Polcard Holding, S.à r.l., Luxembourg	38961	Sport-Boxx S.A., Schifflingen	38935
Project Fund Services S.A.H., Luxembourg	38955	Startrust Holding S.A.	38964
Rech International S.A., Luxembourg	38967	T.T.F. S.A., Rodange	38957
Roninvest S.A., Strassen	38969	Th-Vest Holding S.A., Mamer	38952
Rosso Holding S.A., Luxembourg	38963	Thiefels et Bourg S.A., Mersch	38941
Rosso Holding S.A., Luxembourg	38963	Tourmalet S.A., Ell	38952
Rosso Holding S.A., Luxembourg	38963	Treviso Asset Management S.A., Luxembourg	38955
Rosso Holding S.A., Luxembourg	38963	Trufidee S.A., Luxembourg	38961
Rosso Holding S.A., Luxembourg	38964	Vincedor S.A.H., Luxembourg	38973

ELITA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8149 Bridel, 38, Val des Romains.
R. C. Luxembourg B 49.353.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2003, réf. LSO-AG04396, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 juillet 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(039979.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

EFFICIENCY GLOBAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 71.465.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2003, réf. LSO-AG02900, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 7 juillet 2003.

Signature.

(039587.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

EUROHOLDING FASHION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 42.772.

*Extrait des Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire
des Actionnaires qui s'est tenue le 23 avril 2003*

A l'Assemblée Générale Ordinaire de EUROHOLDING FASHION S.A. («la Société»), il a été décidé comme suit:

- de changer le siège de la Société du 47, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux comptes au 31 décembre 2002;

- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002;

- d'allouer la perte de l'exercice de CHF 2.709.055,85 dans le compte perte à reporter;

- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date du 31 décembre 2002;

- de corriger suivant l'art. 4 des statuts la durée du mandat des administrateurs qui expirera à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires en 2004.

Luxembourg, le 7 juillet 2003.

EUROHOLDING FASHION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2003, réf. LSO-AG02915. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039589.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

DKB, Fonds Commun de Placement à compartiments multiples.

Modifikation des Verwaltungsreglements

BAYERN LB INTERNATIONAL FUND MANAGEMENT S.A. 3, rue Jean Monnet L-2180 Luxembourg R.C. Luxembourg B 37.803 (die «Verwaltungsgesellschaft»)

und

BANQUE LBLux S.A. 3, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg (die «Depotbank»)
haben beschlossen das Verwaltungsreglement, welches am 19. November 1999 im Mémorial veröffentlicht wurde, mit Wirkung zum 11. August 2003 gemäß Artikel 15 wie folgt abzuändern:

1. Artikel 1

Absatz 3 - neu gefasst

«Die Rechte und Pflichten der Anteilhaber eines Portfolios sind von denen der Anteilhaber der anderen Portfolios völlig getrennt. Dies gilt auch im Verhältnis zu Dritten, denen gegenüber das Fondsvermögen eines Portfolios nur für die Verbindlichkeiten dieses einzelnen Portfolios entsteht.»

2. Artikel 2

Absatz 4 - neu eingefügt als zweiter Satz

«Anfallende Anlageberaterhonorare können dem jeweiligen Portfolio belastet werden.»

Absatz 5 - 2. Satz geändert

«Anfallende Fondsmanagerhonorar können dem jeweiligen Portfolio belastet werden.»

Absatz 7 - neu gefasst

«Die Verwaltungsgesellschaft berechnet eine jährliche Verwaltungsgebühr von maximal 2%. Die Berechnungsmethode wird in der Übersicht des jeweiligen Portfolios im Verkaufsprospekt beschrieben.»

3. Artikel 3

Absatz 1 - geändert

«Die Verwaltungsgesellschaft hat die BANQUE LBLux S.A. (ehemalige BAYERISCHE LANDESBANK INTERNATIONAL S.A.), eine Aktiengesellschaft nach Luxemburger Recht mit Sitz in Luxemburg, zur Depotbank bestimmt.»

Absatz 5 - geändert

Der Name der ehemaligen Clearing-Stelle «Cedel» wurde durch «Clearstream» ersetzt.

4. Artikel 4

Absatz 5 - gestrichen und ersetzt

«Der Erwerb und Verkauf von Optionen auf Währungen, Finanzterminkontrakte auf Währungen, Optionen auf diese Kontrakte sowie Optionen auf andere Finanzinstrumente, die auf Währungen abgestellt sind, werden ausschließlich zur Kurssicherung eingesetzt. Der Erwerb und Verkauf von Optionen auf Wertpapiere, Zinsen und Indizes, Finanzterminkontrakte auf Wertpapiere, Zinsen und Indizes, Optionen auf diese Kontrakte sowie Optionen auf andere Finanzinstrumente, die Wertpapiere, Zinsen und Indizes betreffen, dienen grundsätzlich der Kurssicherung, können jedoch auch der Anlagestrategie dienen, sofern diese im Einklang mit der Anlagestrategie des jeweiligen Portfolios stehen.»

Absatz 13 - ergänzt

«Die hier genannten Beschränkungen beziehen sich auf den Zeitpunkt des Abschlusses der Kurssicherungsgeschäfte. Werden diese Beschränkungen nachträglich durch Marktbewegungen überschritten, so wird die BAYERN LB INTERNATIONAL FUND MANAGEMENT S.A. Verwaltungsgesellschaft unter Berücksichtigung der Interessen der Anteilhaber vorrangig eine Rückführung in den vorgegebenen Rahmen anstreben.»

5. Artikel 7

Ab Absatz 7 - gestrichen und neu gefasst

«Die Verwaltungsgesellschaft kann für jedes Portfolio mehrere Anteilklassen mit jeweils von der Verwaltungsgesellschaft bestimmten Merkmalen und Rechten, wie im Verkaufsprospekt für jedes Portfolio beschrieben, anbieten. Die Anteilklassen können sich unterscheiden durch die Ausschüttungspolitik (Ausschüttung oder Thesaurierung), das Anlegerprofil (Institutionelle Anleger oder Nicht-Institutionelle Anleger), die Gebührenpolitik (z. B. Ausgabeaufschlag, Vertriebsprovision, Verwaltungsgebühr) oder sonstige von der Verwaltungsgesellschaft festgelegte und im Prospekt angegebene Merkmale und Rechte.

Auf die Anteilklassen mit Ausgabeaufschlag wird ein maximaler Ausgabeaufschlag von 5% berechnet (siehe Art. 6); auf die Anteilklassen mit Vertriebsprovision wird eine maximale Vertriebsprovision von 1,5% p.a. verrechnet (siehe Art. 12 no. 13).»

6. Artikel 8

Punkt 3.c und d - neu gefasst

3 c) Im Falle einer Ausschüttung vermindert sich der Anteilwert der - ausschüttungsberechtigten - Anteile mit Ausschüttung um den Betrag der Ausschüttung. Damit vermindert sich zugleich der prozentuale Anteil der Anteile mit Ausschüttung am Wert des Netto - Fondsvermögens des jeweiligen Portfolios um den Gesamtbetrag der Ausschüttung, während sich der prozentuale Anteil der - nicht ausschüttungsberechtigten - thesaurierenden Anteile am Netto - Fondsvermögen des jeweiligen Portfolios erhöht

3 d) Die Aufwendungen der Vertriebsprovision, die den Anteilen mit Vertriebsprovision belastet werden können, vermindern den prozentualen Anteil der Anteile mit Vertriebsprovision am gesamten Wert des Netto-Fondsvermögens

des jeweiligen Portfolios, während sich der prozentuale Anteil der Anteile mit Ausgabeaufschlag am Netto-Fondsvermögen des jeweiligen Portfolios erhöht.»

7. Artikel 12

Punkt 1) - neu gefasst:

«Die Verwaltungsgesellschaft berechnet eine jährliche Verwaltungsgebühr von maximal 2%. Etwaige Fondsmanager- und eventuell anfallende Anlageberaterhonorare können dem jeweiligen Portfolio separat belastet werden. Die Verwaltungsgebühr, etwaige Fondsmanagerhonorare und eventuell anfallende Anlageberaterhonorare sowie deren BAYERN LB INTERNATIONAL FUND MANAGEMENT S.A. Berechnungsmethode werden in der Übersicht des jeweiligen Portfolios aufgeführt.»

Punkt 2)

Der Name der ehemaligen Clearing-Stelle «Cedel» wurde durch «Clearstream» ersetzt.

Punkt 13) - neu gefasst

«Die Verwaltungsgesellschaft ist ermächtigt, auf Anteile bestimmter Anteilklassen, die im Verkaufsprospekt jeweils beschreiben sind, eine Vertriebsprovision von maximal 1,5% pro Jahr des dieser Anteilklasse zukommenden Anteils des Nettoinventarwertes innerhalb des jeweiligen Portfolios zu berechnen. Die Berechnungsmethode ist im Verkaufsprospekt des jeweiligen Portfolios beschrieben.»

8. Artikel 13

Absatz 2 - neu gefasst:

«Der Jahresabschluss der Verwaltungsgesellschaft und der Rechenschaftsbericht des Fonds werden von einem ermächtigten unabhängigen, von der Verwaltungsgesellschaft beauftragten Wirtschaftsprüfer geprüft.»

9. Artikel 14 neu gefasst

«Eine Ausschüttung erfolgt nur auf die Anteile ausschüttender Anteilklassen; Erträge, die auf thesaurierende Anteilklassen entfallen, werden nicht ausgeschüttet und werden wieder angelegt.

Die Verwaltungsgesellschaft wird jedes Jahr für die ausschüttenden Anteilklassen Ausschüttungen aus den ordentlichen Nettoerträgen und den netto realisierten Kapitalgewinnen, die diesen Anteilklassen innerhalb des jeweiligen Portfolio zukommen, vornehmen. Des weiteren, kann die Verwaltungsgesellschaft um einen hinreichenden Ausschüttungsbetrag zu gewähren, jegliche andere Ausschüttung vornehmen.

Es wird keine Ausschüttung erfolgen, wenn als ein Resultat hiervon das Nettovermögen des Fonds unter das vom Luxemburger Gesetz vorgesehene Minimum von 1.239.467,62 EUR fallen würde.

Ausschüttungen welche fünf Jahre nach ihrem Auszahlungstag nicht geltend gemacht wurden verfallen an die jeweilige Anteilklasse des jeweiligen Portfolios aus welchem sie stammen.»

10. Artikel 17

Absatz 1, 2, 3 und 11 - wie folgt abgeändert

«Der Fonds ist auf unbestimmte Dauer errichtet. Die einzelnen Portfolios können für eine bestimmte Zeit aufgelegt werden und somit für eine vom Fonds abweichende Dauer errichtet werden. Sofern ein Portfolio für eine bestimmte Dauer aufgelegt wurde, sind nähere Informationen hierzu den respektiven Fondsbeschreibungen im Verkaufsprospekt unter «DKB Fonds im Überblick» zu entnehmen.

Der Fonds oder einzelne Portfolios können jederzeit durch gegenseitiges Einverständnis der Verwaltungsgesellschaft und der Depotbank liquidiert werden. Zusätzlich erfolgt die Liquidation des Fonds bei Eintritt der gesetzlichen Voraussetzungen des Artikels 21 des Gesetzes über die Organismen für gemeinsame Anlage in Wertpapieren vom 30. März 1988.

Sobald die Entscheidung gefällt wird, den Fonds oder ein Portfolio aufzulösen, werden keine Anteile des Fonds beziehungsweise des betreffenden Portfolios mehr ausgegeben oder zurückgenommen (es sei denn, alle Anteilhaber können gleich behandelt werden). Dies wird den Anteilhabern gemäß Artikel 16 dieses Verwaltungsreglements bekanntgegeben. Die Verwaltungsgesellschaft wird das Vermögen eines jeden Portfolios im Interesse der Anteilhaber des entsprechenden Portfolios veräußern und die Depotbank wird den Nettoliquidationserlös gemäß den Anweisungen der Verwaltungsgesellschaft nach Abzug der Liquidationskosten und -gebühren an die Anteilhaber des jeweiligen Portfolios im Verhältnis zu ihrer Beteiligung auszahlen.»

Absatz 11 - abgeändert

«Anteilhaber, ihre Erben oder andere Berechtigte können die Auflösung oder Teilung des Fonds oder eines Portfolios nicht fordern.»

Luxemburg, den 15. Juli 2003.

BAYERN LB INTERNATIONAL FUND MANAGEMENT S.A. (Die Verwaltungsgesellschaft)	BANQUE LBLux S.A. (Die Depotbank) Unterschriften
Unterschriften	

Pour copie conforme
BONN SCHMIT STEICHEN
Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2003, réf. LSO-AG05982. – Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041598.3//125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2003.

BAYERN LB, Fonds Commun de Placement à Compartiments Multiples.*Modifikation des Verwaltungsreglements*

BAYERN LB INTERNATIONAL FUND MANAGEMENT S.A. 3, rue Jean Monnet L-2180 Luxembourg R.C. Luxembourg B 37.803 (die «Verwaltungsgesellschaft»)

und

BANQUE LBLux S.A. 3, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg (die «Depotbank») haben beschlossen das Verwaltungsreglement, welches am 19. November 1999 im Mémorial veröffentlicht wurde, mit Wirkung zum 11. August 2003 gemäß Artikel 15 wie folgt abzuändern:

1. Artikel 13

Absatz 2 - wird wie folgt neu gefasst:

«Der Jahresabschluss der Verwaltungsgesellschaft und der Rechenschaftsbericht des Fonds werden von einem ermächtigten unabhängigen, von der Verwaltungsgesellschaft beauftragten Wirtschaftsprüfer geprüft.»

2. Artikel 14

Absatz 3 wird wie folgt präzisiert

«Es wird keine Ausschüttung geben, wenn als Resultat hiervon das Nettovermögen des Fonds unter das vom Luxemburger Gesetz vorgesehene Minimum von 1.239.467,62 EUR fallen würde.»

3. Artikel 17

Absatz 11 wird wie folgt abgeändert

«Anteilhaber, ihre Erben oder andere Berechtigte können die Auflösung oder Teilung des Fonds oder eines Portfolios nicht fordern.»

Luxemburg, den 15. Juli 2003.

BAYERN LB INTERNATIONAL FUND MANAGEMENT S.A. BANQUE LBLux S.A.

(Die Verwaltungsgesellschaft)

(Die Depotbank)

Unterschriften

Unterschriften

Pour copie conforme

BONN SCHMIT STEICHEN

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2003, réf. LSO-AG05979. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041601.3//34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2003.

**PICANOL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme,
(anc. Société Anonyme Holding).**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 88.647.

L'an deux mille trois, le dix-neuf juin.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding PICANOL LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 88.647, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 25 février 1987, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 146 du 21 mai 1987 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 25 octobre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 353 du 5 mars 2002.

L'Assemblée est ouverte à onze heures quarante-cinq sous la présidence de Monsieur Eric Lacoste, employé privé, Luxembourg, 10, boulevard Royal,

qui désigne comme secrétaire Madame Stéphanie Mangin, employée privée, Luxembourg, 10, boulevard Royal.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Marc Noël, employé privé, Luxembourg, 10, boulevard Royal.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Modification de l'article 1^{er} des statuts par le retrait de la mention «holding». Cet article aura désormais la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme luxembourgeoise, dénommée PICANOL LUXEMBOURG S.A.»

- Modification de l'objet social et modification subséquente de l'article 4 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 1^{er} des statuts par le retrait de la mention «holding».

En conséquence, cet article aura désormais la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme luxembourgeoise, dénommée PICANOL LUXEMBOURG S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social pour adopter celui d'une société pleinement imposable.

En conséquence, l'article 4 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-neuve, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Lacoste, S. Mangin, J.M. Noël, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2003, vol. 139S, fol. 43, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2003.

F. Baden.

(039844.3/200/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

PICANOL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 88.647.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(039846.3/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

SPORT-BOXX S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-3850 Schifflingen, 33, avenue de la Libération.
H. R. Luxemburg B 94.467.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendunddrei, am elften Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, mit dem Amtssitz in Niederanven, handelnd in Vertretung seines momentan abwesenden Kollegen Notar André-Jean-Joseph Schwachtgen, mit dem Amtssitz in Luxemburg, welcher gegenwärtige Urkunde verwahren wird.

Sind erschienen:

1) ROSEVARA LIMITED, Handelregister Dublin Nr 196 711, eine Gesellschaft mit Sitz in 4 Custume Place, Athlone, Republik Irland,

2) SANLUX INVESTMENTS LIMITED, Handelregister Dublin Nr 196 706, eine Gesellschaft mit Sitz in 4 Custume Place, Athlone, Republik Irland,

beide hier vertreten durch Herrn Fernand Heim, Finanzdirektor, mit Berufsanschrift in 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxemburg-Kirchberg,

aufgrund von zwei Vollmachten unter Privatschrift gegeben in Sark, am 8. Juli 2003.

Welche Vollmachten, nach ne varietur Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten und den unterfertigten Notar, dieser Urkunde beigefügt bleiben werden, um mit ihr einregistriert zu werden.

Welche Komparentinnen, vertreten wie vorgenannt, beschlossen haben unter sich eine Aktiengesellschaft zu gründen gemäss folgender Satzung:

I.- Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck - Kapital

Art. 1. Es wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung SPORT-BOXX S.A. gegründet.

Der Sitz der Gesellschaft ist in Schifflingen.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder auch dieses Sitzes mit dem Ausland durch aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Verwaltungsrat den Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegen; diese einstweilige Massnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die, unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Gesellschaft wird auf unbeschränkte Dauer errichtet.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist die Vermittlung sowie der Import und Export von Konsumgütern aller Art.

Die Gesellschaft kann des weiteren sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliarer und immobiliarer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

Die Gesellschaft kann sich an luxemburgischen oder an ausländischen Unternehmen unter irgendwelcher Form beteiligen, falls diese Unternehmen einen Zweck verfolgen, der demjenigen der Gesellschaft ähnlich ist oder wenn eine solche Beteiligung zur Förderung und zur Ausdehnung des eigenen Gesellschaftszweckes nützlich sein kann.

Die Gesellschaft ist ermächtigt, diese Tätigkeiten sowohl im Grossherzogtum Luxemburg wie auch im Ausland auszuführen.

Art. 3. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt dreiunddreissigtausend Euro (€ 33.000,-), eingeteilt in eintausenddreihundertzwanzig (1.320) Aktien mit einem Nennwert von fünfundzwanzig Euro (€ 25,-) je Aktie.

Alle Aktien sind Inhaberaktien, es sei denn, dass das Gesetz es anders bestimmt.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluss der Generalversammlung, welcher wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäss den darin festgelegten Bedingungen eigene Aktien erwerben.

II.- Verwaltung - Überwachung

Art. 4. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen. Diese Verwaltungsratsmitglieder werden von der Generalversammlung für eine Dauer ernannt, die am Ende der Generalversammlung, in der sie ernannt wurden, beginnt und bis zum Ende der nächsten Generalversammlung dauert. Die Verwaltungsratsmitglieder sind wiederwählbar.

Art. 5. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten; er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz und durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist. Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei ein Verwaltungsratsmitglied durch einen Kollegen vertreten werden kann (Vollmachten per Schreiben, Telex oder Telefax sind möglich). In dringenden Fällen können die Verwaltungsratsmitglieder ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich oder telegrafisch oder per Telefax abgeben. Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anlässlich einer Verwaltungsratsitzung gefasster Beschluss.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit absoluter Stimmenmehrheit getroffen.

Art. 6. Der Verwaltungsrat kann alle oder einen Teil seiner Befugnisse an ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen.

Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Einzelunterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates.

Art. 7. In sämtlichen Rechtssachen, sei es als Klägerin, sei es als Beklagte, wird die Gesellschaft vom Vorsitzenden des Verwaltungsrates oder vom Delegierten des Verwaltungsrates vertreten.

Art. 8. Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, Interimdividenden zu zahlen unter den gesetzlich vorgeschriebenen Bedingungen.

Art. 9. Die Überwachung der Tätigkeit der Gesellschaft wird einem oder mehreren Kommissaren anvertraut; ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten. Sie sind wiederwählbar.

III.- Generalversammlung und Gewinnverteilung

Art. 10. Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Vollmachten, um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden.

Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt gemäss den Bestimmungen des Gesetzes. Eine Einberufung ist nicht notwendig, wenn alle Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im voraus gekannt zu haben.

Die Generalversammlung beschliesst über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes.

Art. 11. Die jährliche Generalversammlung findet am Gesellschaftssitz oder an jedem anderen in den Einberufungsschreiben genannten Ort in Schiffingen statt und zwar am dritten Freitag des Monats Juni um 14.00 Uhr.

Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

Art. 12. Durch Beschluss der Generalversammlung können ein Teil oder der ganze Gewinn oder aber ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung genutzt werden mittels Rückzahlung des Nominalwertes aller oder eines Teiles der ausgegebenen Aktien; diese Aktien werden durch das Los bestimmt und das gezeichnete Kapital wird nicht herabgesetzt.

Die zurückgezählten Aktien werden annulliert und durch Genussscheine ersetzt, welche dieselben Rechte wie die annullierten Aktien besitzen, mit der Ausnahme des Rechtes auf Rückzahlung des Nominalwertes und des Rechtes auf die Zahlung einer ersten Dividende, welche den nicht zurückgezählten Aktien vorbehalten ist.

IV.- Geschäftsjahr - Auflösung

Art. 13. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 14. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss wie bei Satzungsänderungen.

V.- Allgemeine Bestimmungen

Art. 15. Die Bestimmungen des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften finden ihre Anwendung überall, wo die gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2003.
- 2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet statt im Jahre 2004.

Zeichnung und Einzahlung

Die vorgenannten Parteien haben diese Aktien wie folgt gezeichnet:

1) ROSEVARA LIMITED, vorgenannt, sechshundertsechzig Aktien	660
2) SANLUX INVESTMENTS LIMITED, vorgenannt, sechshundertsechzig Aktien	660
Total: eintausenddreihundertzwanzig Aktien	<u>1.320</u>

Die Aktien wurden alle vollständig in bar eingezahlt, wodurch der Gesellschaft ab heute der Betrag von dreiunddreissigtausend (33.000,-) Euro zur Verfügung steht, wie dies dem instrumentierenden Notar nachgewiesen wurde, der dies ausdrücklich bestätigt.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar hat festgesellt, dass die Bedingungen, welche durch Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften gestellt wurden, erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr eintausendsechshundertfünfzig Euro (€ 1.650,-).

Gründungsversammlung

Alsdann traten die eingangs erwähnten Parteien, die das gesamte Aktienkapital vertreten, zu einer ausserordentlichen Hauptversammlung zusammen, zu der sie sich als rechtens einberufen bekennen und fassten, nachdem sie die ordnungsgemässe Zusammensetzung dieser Versammlung festgestellt haben, einstimmig folgende Beschlüsse:

- 1) Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrats wird auf drei, die der Kommissare auf einen festgesetzt.
- 2) Es werden zu Mitgliedern des Verwaltungsrats ernannt:
 - a) Herr Karl Heinrich Josef Flügge, Kauffmann, geboren am 15. April 1945 in Kaisersesch (BRD), wohnhaft in Ginsterweg 4, D-56759 Kaisersesch,

b) Frau Manon Schockmel, Gesellschaftsverwalter, geboren am 8. Juli 1967 in Esch-sur-Alzette, wohnhaft in 108, rue du Faubourg, L-3640 Kayl, und

c) Herr Alain Küpper, Privatangestellter, geboren am 22. Dezember 1969 in Lüttich (B), wohnhaft in 59, route d'Esch, L-3332 Fenningen.

3) Es wird zum Kommissar ernannt:

Fiduciaire ACCURA S.A., R.C. Luxemburg B 93.675, eine Gesellschaft mit Sitz in 108, rue du Faubourg, L-3640 Kayl.

4) Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und dasjenige des Kommissars enden sofort nach der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2004.

5) Aufgrund von Artikel 60 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und aufgrund von Artikel sechs gegenwärtiger Satzung ermächtigt die Generalversammlung den Verwaltungsrat aus seiner Mitte Herrn Karl Heinrich Josef Flügge, vorgenannt, zum Delegierten des Verwaltungsrats zu bestimmen, welcher die Gesellschaft im Rahmen der täglichen Geschäftsführung und Vertretung mit seiner alleinigen Unterschrift rechtskräftig binden kann.

6) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in 33, avenue de la Libération, L-3850 Schifflingen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Senningerberg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung an die Bevollmächtigten der Erschienenen, haben dieselben mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: F. Heim, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2003, vol. 139S, fol. 76, case 10. – Reçu 330 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2003.

A. Schwachtgen.

(040384.3/230/144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

DF RENOVATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5811 Fentange, 134, rue de Bettembourg.

R. C. Luxembourg B 83.958.

L'an deux mille trois, le douze mars.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme, établie à L-4516 Differdange, 1, rue Henri Bessemer (ancien siège social à L-4582 Differdange, 8, rue Saint Hubert), sous la dénomination de DF RENOVATIONS S.A.,

constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire Norbert Muller, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 21 septembre 2001, publié au Mémorial, Recueil C des Sociétés et Associations, de l'année 2002, pages 12031 et s.

L'assemblée est ouverte et présidée par Monsieur Joao Amadeu De Carvalho Barros, administrateur de société, demeurant à L-3340 Huncherange, 15, route d'Esch, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Sabrina Tazi, sans état, demeurant à L-3340 Huncherange, 15, route d'Esch.

Il est appelé aux fonctions de scrutateur, Monsieur Carlo Ney, ingénieur industriel, demeurant à L-2622 Luxembourg, 48 F.S. Tinant.

Le bureau ayant été constitué, Monsieur le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

1.- que tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux figurent sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire et le scrutateur, les actionnaires présents ou représentés.

La liste de présence, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise aux formalités d'enregistrement.

2.- Qu'il appert de la prédite liste de présence que toutes les actions sont représentées à l'assemblée générale extraordinaire, qui peut décider valablement sans convocation préalable sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après examen de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Transfert du siège social.
- 2.- Extension de l'objet social.
- 3.- Confirmation de la nomination et du mandat des administrateurs et administrateur-délégué actuels qui ont été nommés par un procès-verbal d'assemblée générale du 30 octobre 2002.
- 4.- Nomination d'un Directeur technique.
- 5.- Engagement de la société vis-à-vis des tiers.
- 6.- Révocation du commissaire aux comptes.
- 7.- Et nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, savoir:

a) constate que dans le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 octobre 2002, l'adresse du siège social de la prédite société a été transféré à L-4516 Differdange, 1, rue Henri Bessemer.

Une copie de ce procès-verbal, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel il sera formalisé;

b) et décide de transférer le siège social de Differdange à Fentange et de modifier en conséquence l'article trois, premier alinéa des statuts, pour lui donner la teneur suivante.

Art. 3. Le siège social est établi à Fentange.

(le reste sans changement)

L'adresse du siège social est fixée à L-5811 Fentange, 134, rue de Bettembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société décide d'étendre l'objet social de la société et de donner à l'article cinq, premier alinéa des statuts, la teneur suivante:

Art 5. La société a pour objet l'exécution de travaux de rénovation et de réfection de façades, l'entreprise de constructions, le commerce de matériaux pour le bâtiment, ainsi que l'achat et la vente de matériaux de construction.

(le reste sans changement).

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, constate que dans le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 octobre 2002, savoir:

A.- Ont été révoqués de leurs fonctions d'administrateurs:

- La société MYR CONSULT, S.à r.l.;

- Monsieur Carlos Marques, comptable, demeurant à L-2550 Luxembourg, 152, avenue du X Septembre;

- et Monsieur Antonio José Da Fonseca, employé privé, demeurant à L-1521 Luxembourg, 144, rue Adolphe Fischer.

B.- ont été nommés pour une durée de six années:

a) comme administrateurs:

- Monsieur Joao Amadeu De Carvalho Barros, prénommé;

- Mademoiselle Sabina Madeleine Tazi, prénommée;

- et Monsieur Manuel Ramos, ouvrier, demeurant à L-4112 Esch-sur-Alzette, 1, Place de l'Europe.

b) Comme administrateur-délégué:

Monsieur Joao Amadeu De Carvalho Barros, prénommé;

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2008.

En tant que de besoin, la présente assemblée ratifie purement et simplement les nominations des administrateurs et administrateur-délégué.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide, nommer comme directeur technique, pour une durée indéterminée, Monsieur Carlo Ney, ingénieur industriel, demeurant à L-2622 Luxembourg, 48 F.S. Tinant.

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide que vis à vis des tiers, la société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de l'administrateur-délégué et du directeur technique pour tout montant égal ou supérieur à mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250,-)

Pour un montant inférieur à la prédite somme, la société est valablement engagée en toutes circonstances soit par la seule signature de l'administrateur-délégué, soit par la seule signature du directeur technique.

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix décide de révoquer à compter de ce jour, la société MYR CONSULTING, S.à r.l. de sa fonction de commissaire aux comptes.

Septième resolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société décide, à l'unanimité des voix, de nommer comme nouveau commissaire aux comptes à compter de ce jour pour une durée de six années, la société FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l. avec siège social à L-5365 Munsbach, 2, parc d'activités Syrdall.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2008.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance a été levée.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge à raison de la présente modification des statuts, s'élève approximativement à la somme de sept cents euros (EUR 700,-).

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec lui le présent acte.

Signé: C. Ney, J. A. De Carvalho Barros, S. Tazi, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 mars 2003, vol. 886, fol. 56, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 27 juin 2003.

A. Biel.

(039139.3/203/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2003.

ALDERAMIN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 70.492.

Le bilan de la société au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2003, réf. LSO-AG02599, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(039541.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

**FINANCIAL NETWORKS AND INTERFACES, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2514 Luxembourg-Kirchberg, 15, rue J.P. Sauvage.
R. C. Luxembourg B 94.468.

STATUTS

L'an deux mille trois, le huit juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

Monsieur Charles Ries, employé privé, né le 22 octobre 1971, à Luxembourg, demeurant au 15, rue J.P. Sauvage, L-2514 Luxembourg-Kirchberg.

Lequel comparant a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La Société a pour objet la consultance dans les domaines de la gestion et de l'organisation en général, ainsi que des systèmes informatiques.

En outre, elle peut faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet ou qui en favorisent la réalisation.

La Société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Dans l'exercice de toutes ses activités, la société pourra également, par simple décision du conseil d'administration, établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 3. La Société prend la dénomination de FINANCIAL NETWORKS AND INTERFACES, S.à r.l.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II.- Capital - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents (12.400,-) euros (EUR), représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de cent (100,-) euros (EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts

du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est calculé sur base du bilan moyen des trois dernières années et, si la Société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Titre III.- Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

Les gérants peuvent voter par lettre, télégramme, télex, téléfax ou tout autre support écrit.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non, pour des affaires déterminées par le(s) gérant(s).

Les gérants ou des tiers sont autorisés à représenter un ou plusieurs autres gérants lors de réunions des gérants.

Titre IV.- Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi modifiée du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

Titre V.- Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Le solde du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, amortissements, charges et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI.- Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs) nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif. L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII.- Dispositions générales

Art. 13. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés s'en réfèrent à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2003.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été entièrement souscrites par Monsieur Charles Ries, préqualifié.

Elles ont été entièrement libérées par un apport en nature consistant en une voiture de marque Peugeot 306 Cabriolet 2 litres St. Tropez, année 1998, évaluée suivant une facture au 11 janvier 2002 à la somme de EUR 14.179,62.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille trois cents (1.300,-) euros.

Résolutions

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée avec pouvoir d'engager valablement la Société par sa seule signature:

Monsieur Charles Ries, préqualifié.

2) Le siège social de la Société est établi au 15, rue J.P. Sauvage, L-2514 Luxembourg-Kirchberg.

Déclaration

Le notaire a attiré l'attention du comparant, agissant dans les qualités telles que précisées ci-dessus, que la Société doit obtenir une autorisation d'établissement de la part des autorités administratives compétentes en rapport avec son objet social avant de commencer son activité commerciale, avertissement que le comparant reconnaît avoir reçu.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Ries, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2003, vol. 139S, fol. 72, case 4. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2003.

A. Schwachtgen.

(040386.3/230/121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 28.967.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2003, réf. LSO-AG02590, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2003.

ING TRUST (Luxembourg) S.A.

Signatures

(039542.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

EUROPEAN SICAV ALLIANCE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 35.554.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2003, réf. LSO-AG02996, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(039543.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

THIEFELS ET BOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 24, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 38.525.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Mersch en date du 10 juillet 2003 à 11.00 heures

Démission

L'assemblée générale accepte la démission de Madame Marie-Claire Offermann Holper, demeurant à L-7545 Mersch, 1B, rue Lohr, présentée en date du 2 juin 2003, la remercie pour ses services rendus à la société et lui accorde pleine et entière décharge.

Nomination d'un administrateur

L'assemblée décide à l'unanimité de nommer administrateur de la société, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Madame Marie-Paule Dimmer-Antony, née le 8 décembre 1957 à Clervaux et demeurant à L-6187 Gonderange, 7, cité am Gringert.

Ce mandat prendra fin ensemble avec les autres mandats lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2009.

Mersch, le 10 juillet 2003.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

administrateurs

Enregistré à Diekirch, le 15 juillet 2003, réf. DSO-AG00115. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(039869.3/832/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

MANTARAY INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 85.546.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2003, réf. LSO-AG02958, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

Signature.

(039544.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

GALAXY MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R. C. Luxembourg B 94.469.

STATUTES

In the year two thousand and three, on the third of July,
Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

(1) GALAXY S.à r.l., R.C. Luxembourg B 73.667, having its registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, represented by Mr Jean-Pierre Menanteau, manager and Mr Jean-Jacques Bonnaud, manager, president of the board of managers, here represented by Mr Jean Schaffner, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given on 2nd July, 2003;

(2) Ms Corinne Namblard, banker, born on February 23, 1956 in Hambourg, Germany, with professional address at 57, rue de l'Université, F-75007 Paris, here represented by Mr Jean Schaffner, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given on 2nd July, 2003.

The said proxies, after having been initialled and signed *in varietur* by the mandatory of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the officiating notary to enact the following articles of association (the Articles) of a company which they declare to establish as follows:

Art. 1. Form and name

There exists among the subscribers and all those who become owners of shares hereafter issued, a public limited liability company (*société anonyme*) under the name of GALAXY MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. (the Company).

Art. 2. Registered office

The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of directors of the Company.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors of the Company. Where the board of directors of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration

The Company is established for an unlimited period of time.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 21 below.

Art. 4. Corporate objects

The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations, for its own account and for third parties.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop such securities and patents. The Company may provide management services to its affiliates and related parties. The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may carry out any industrial or commercial activity, which directly or indirectly favours the realisation of its object.

Art. 5. Share capital

The subscribed share capital is set at € 31,000.- (thirty-one thousand euro) consisting of 3,100 shares with a nominal value of € 10.- (ten euro) each.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendments of the Articles, as prescribed in article 21 below.

Art. 6. Shares

The shares are and will remain in registered form.

A register of the shareholders of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. Ownership of shares will be established by the entry in this register.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 7. Transfer of shares

The transfer of shares shall be effected by a written declaration of transfer registered in the register of the shareholders of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

Art. 8. Meetings of the shareholders of the Company

Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of meeting, on the third May of each year at 10 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

The annual general meeting of the shareholders of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors of the Company, exceptional circumstances so require.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Art. 9. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices

The notice periods and quorum required by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 10. Management

The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders of the Company. They shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The directors shall be elected by the shareholders of the Company at the general meeting of the shareholders of the Company. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholders of the Company.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders of the Company.

The shareholders may further designate a managing director or authorise the board of directors to choose a managing director among its members (administrateur délégué à la gestion journalière, hereafter the Managing Director). The Managing Director is entrusted with all affairs pertaining to the daily management of the Company, but without exceeding limits of whatever kind put forth by the board of directors from time to time in a budget, business plan or similar document (the Daily Management).

Art. 11. Meetings of the board of directors of the Company

The board of directors of the Company may appoint a chairman among its members and it may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors of the Company and the minutes of the general meetings of the shareholders of the Company.

The board of directors of the Company shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting which shall, in principle, be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the board of directors of the Company shall be given to all directors at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the board of directors of the Company.

No such written notice is required if all the members of the board of directors of the Company are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, of each member of the board of directors of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors of the Company.

Any member of the board of directors of the Company may act at any meeting of the board of directors of the Company by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, another director as his or her proxy.

Any director may participate in a meeting of the board of directors of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The board of directors of the Company can deliberate and/or act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the board of directors of the Company. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of directors of the Company may also be passed in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors by such means as is, for example, described under paragraph 6 of this article 11. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director (*résolution circulaire*). The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Art. 12. Minutes of meetings of the board of directors of the Company

The minutes of any meeting of the board of directors of the Company shall be signed by the chairman of the board of directors of the Company who presided at such meeting or by any two directors of the Company.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the secretary (if any) or by any director of the Company.

Art. 13. Powers of the board of directors of the Company

The board of directors of the Company is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Luxembourg act dated 10th August, 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915), or by the Articles to the general meeting of shareholders of the Company fall within the competence of the board of directors.

Art. 14. Delegation of powers

The board of directors of the Company is authorised to appoint a person, either director or not, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholders of the Company, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 15. Binding signatures

The Company shall be bound towards third parties by the joint signatures of two directors in all matters or the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been granted by the board of directors, but only within the limits of such power.

Matters in relation to the Daily Management may be dealt with by the Managing Director under his/her sole responsibility.

Art. 16. Conflict of interests

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the board of directors of the Company such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholders of the Company.

Art. 17. Statutory auditor

The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s), or, where requested by the law, an independent external auditor. The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The statutory auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the general meeting of shareholders of the Company with or without cause.

Art. 18. Accounting year

The accounting year of the Company shall begin on 1st January of each year and shall terminate on 31st December of each year.

Art. 19. Allocation of profits

From the annual net profits of the Company, five per cent. (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent. (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

The general meeting of shareholders of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the board of directors of the Company and they may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors of the Company. The board of directors of the Company may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

Art. 20. Dissolution and liquidation

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 21 below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the general meeting of the shareholders of the Company deciding such liquidation. Such general meeting of shareholders of the Company shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 21. Amendments

These Articles may be amended, from time to time, by a general meeting of shareholders of the Company, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Companies Act 1915.

Art. 22. Applicable law

All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915.

Transitory provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December, 2003.

The first annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held in 2004.

Subscription and payment

The shares in the Company have been subscribed as follows:

(1) GALAXY, S.à r.l., prenamed:	3,099 shares
(2) Ms Corinne Namblard, prenamed:	1 share
Total:	3,100 shares

The shares have all been fully paid up for 25% of its amount by payment in cash, so that the amount of € 7,750.- (seven thousand seven hundred and fifty euro) is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Statement

The notary executing this notarial deed declares that he has verified the conditions laid down in article 26 of the Companies Act 1915, confirms that these conditions have been observed and further confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Companies Act 1915.

Estimate of formation expenses

The appearing parties declare that the expenses, costs and fees or charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of its formation amount approximately to two thousand and five hundred euro (€ 2,500.-).

General meeting of shareholders

The appearing parties, representing the entire subscribed share capital and considering themselves as having been duly convened, immediately proceeded to hold a general meeting of the shareholders of the Company.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by a unanimous vote:

- (i) that the number of directors of the Company be set at four;
- (ii) that the number of statutory auditors (commissaire aux comptes) of the Company be set at one;
- (iii) that there be appointed as members of the board of directors of the Company:

(a) Ms Maria Concetta Smarrelli, banker, born on September 27, 1963 in Rome, Italy, with professional address at Via Campana 36, Torino 10125, Italy;

(b) Ms Corinne Namblard, banker, born on February 23, 1956 in Hambourg, Germany, with professional address at 57, rue de l'Université, F-75007 Paris, France;

(c) Ms Mélanie Sengel, banker, born on March 16, 1972 in Strasbourg, France, with professional address at 57, rue de l'Université, F-75007 Paris, France;

(d) Ms Marianne Laurent, banker, born on February 23, 1961 in Paris VI^{ème}, France, with professional address at CDC 56, rue de Lille, F-75007 Paris, France;

(iv) that the board of directors is authorised to appoint Ms Corinne Namblard as Managing Director as defined in the articles of association of the Company;

(v) that there be appointed as statutory auditor of the Company:

PricewaterhouseCoopers, R.C. Luxembourg B 65.477, whose registered office is at 400, route d'Esch, Luxembourg; and

(vi) that the address of the registered office of the Company is at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this notarial deed is worded in English, followed by a French version and that at the request of the same appearing parties, in the case of discrepancies between the English and the French versions, the English version will prevail.

The document having been read to the representative of the appearing parties, he signed together with Us, the notary, this original notarial deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le trois juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

(1) GALAXY, S.à r.l., R.C. Luxembourg B 73.667, avec siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, représentée par M. Jean-Pierre Menanteau, gérant, et M. Jean-Jacques Bonnaud, président du conseil de gérance, ici représentés par Maître Jean Schaffner, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 2 juillet 2003;

(2) Mme Corinne Namblard, banquier, née le 23 février 1956 à Hambourg, Allemagne, avec adresse professionnelle au 57, rue de l'Université, F-75007 Paris, ici représentée par Maître Jean Schaffner, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 2 juillet 2003.

Lesdites procurations après signature ne varient par le mandataire des comparantes et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société (ci-après, les Statuts) qu'elles déclarent constituer entre elles comme suit:

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination

Il est établi entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination de GALAXY MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. (ci-après, la Société).

Art. 2. Siège Social

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par simple décision du conseil d'administration de la Société.

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration de la Société, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le conseil d'administration de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société - Dissolution

La Société est établie pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société prise de la manière requise pour la modification des présents Statuts, telle que prescrite à l'article 21 ci-après.

Art. 4. Objet Social

La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, tant pour son propre compte que pour celui de tiers.

En particulier, la Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre un portefeuille de valeurs mobilières et de brevets de n'importe quelle origine, pour participer dans la constitution, le développement et le contrôle de n'importe quelle entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des brevets, pour en disposer par voie de vente, transferts, échanges ou autrement et pour développer ses valeurs mobilières et brevets. La Société peut contribuer à la gestion de sociétés affiliées ou d'autres parties. La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. Elle pourra nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société pourra avoir toute activité industrielle ou commerciale de nature à favoriser directement ou indirectement la réalisation de son objet.

Art. 5. Capital

Le capital social souscrit est fixé à € 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 3.100 actions sous forme nominative d'une valeur nominale de € 10,- (dix euros) chacune.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise conformément aux conditions de requises pour les modifications des statuts, prévues à l'article 21 ci-dessous.

Art. 6. Actions

Les actions sont et resteront nominatives.

Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par chaque actionnaire. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Transfert des Actions

Le transfert des actions se fera par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet. La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Assemblée des Actionnaires de la Société

Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société, ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le troisième du mois de mai de chaque année à 10 heures du matin. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration de la Société constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées générales des actionnaires de la Société pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 9. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation

Les délais de convocation et quorums requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme ou par télex une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires de la Société, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 10. Administration de la Société

La Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société. Les actionnaires détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société.

Les administrateurs peuvent nommer un gérant ou autoriser le conseil de gérance de choisir un gérant parmi ces membres (Administrateur Délégué). L'Administrateur-Délégué est responsable de toutes les affaires en relation avec la gestion journalière de la Société, en respectant les limites fixées par le conseil de gérance concernant le budget, un projet d'affaires ou un document similaire (la Gestion Journalière).

Art. 11. Réunion du conseil d'administration de la Société

Le conseil d'administration de la Société peut nommer un président parmi ses membres et pourra désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées générales des actionnaires de la Société.

Les réunions du conseil d'administration de la Société seront convoquées par le président du conseil d'administration de la Société ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera, en principe, au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration de la Société sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du conseil d'administration de la Société et déclarent avoir été dûment informés de la réunion.

et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration de la Société se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration de la Société en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre administrateur comme son mandataire.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le conseil d'administration de la Société ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration de la Société. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce conseil d'administration de la Société. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration de la Société peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 6 du présent article 11. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil d'administration de la Société (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 12. Procès-verbal de réunion du conseil d'administration de la Société

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société seront signés par le président du conseil d'administration de la Société qui en aura assumé la présidence ou par deux administrateurs de la Société.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le secrétaire (s'il y en existe un) ou par tout administrateur de la Société.

Art. 13. Pouvoirs du conseil d'administration de la Société

Le conseil d'administration de la Société est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée sur les sociétés commerciales (ci-après, la «Loi de 1915») ou par les Statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration de la Société.

Art. 14. Délégation de pouvoirs

Le conseil d'administration de la Société est autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, sans l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 15. Signatures autorisées

La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, ou par les signatures conjointes ou uniques de toute autre personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration de la Société et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Les questions concernant la Gestion Journalière peuvent être traitées par l'Administrateur-Délégué sous sa seule responsabilité.

Art. 16. Conflit d'intérêts

Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le conseil d'administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société qui devra ratifier une telle transaction.

Art. 17. Commissaire aux Comptes

Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes ou, dans les cas prévus par la loi, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonctions. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

Art. 18. Exercice social

L'exercice social commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 19. Affectation des Bénéfices

Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'assemblée générale des actionnaires de la Société décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le conseil d'administration de la Société et devront être payés aux lieux et places choisis par le conseil d'administration de la Société. Le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi de 1915.

Art. 20. Dissolution et Liquidation

La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société adoptée dans les mêmes conditions que celles nécessaires pour modifier les Statuts, auxquelles il est fait référence à l'article 21 ci-dessous. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires de la Société décidant de la liquidation. Une telle assemblée générale des actionnaires de la Société déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 21. Modifications statutaires

Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par une assemblée générale des actionnaires de la Société dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi de 1915.

Art. 22. Droit applicable

Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi de 1915.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2003.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2004.

Souscription et paiement

Les actions de la Société ont été souscrites comme suit:

(1) GALAXY, S.à r.l., préqualifiée:	3,099 actions
(2) Ms Corinne Namblard, préqualifiée:	1 action
Total:	<u>3,100 actions</u>

Toutes les actions ont été entièrement libérées pour 25% de leur somme par paiement en numéraire, de sorte que le montant de € 7.750,- (sept mille sept cent cinquante euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux prescriptions de l'article 27 de la Loi de 1915.

Estimation des frais

Les parties comparantes déclarent que le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de deux mille cinq cents euros (€ 2.500,-).

Assemblée générale des actionnaires

Les comparantes pré-qualifiées, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se sont constituées en assemblée générale des actionnaires de la Société à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées.

Après avoir constaté que celle-ci est régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- (i) le nombre d'administrateurs de la Société est fixé à quatre;
- (ii) le nombre de commissaires aux comptes de la Société est fixé à un;
- (iii) sont nommés administrateurs de la Société:
 - (a) Mme Maria Concetta Smarrelli, banquier, née le 27 septembre 1963 à Rome, Italie, avec adresse professionnelle à Via Campana 36, Turin 10125, Italie;
 - (b) Mme Corinne Namblard, banquier, née le 23 février 1956 à Hambourg, Allemagne, avec adresse professionnelle au 57, rue de l'Université, F-75007 Paris, France;
 - (c) Mme Mélanie Sengel, banquier, née le 16 mars 1972 à Strasbourg, France, avec adresse professionnelle au 57, rue de l'Université, F-75007 Paris, France;
 - (d) Mme Marianne Laurent, banquier, née le 23 février 1961 à Paris VI^{ème}, France, avec adresse professionnelle au 56, rue de Lille, F-75007 Paris, France;
- (iv) le conseil d'administration est autorisé de désigner Mme Corinne Namblard comme Administrateur Délégué, comme défini dans les statuts de la Société.

(v) est nommée commissaire aux comptes de la Société:

PricewaterhouseCoopers, R.C. Luxembourg B 65.477, avec siège social au 400, route d'Esch, Luxembourg; et

(vi) le siège social de la Société est fixé au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été rédigé en anglais, suivi d'une version française et à la requête de ces mêmes parties comparantes et en cas de distorsions entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au représentant des comparantes, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Schaffner, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2003, vol. 139S, fol. 57, case 12. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2003.

A. Schwachtgen.

(040388.3/230/505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

MALFAKASSA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 94.319.

—
STATUTS

L'an deux mille trois, le douze juin.

Par devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur François Raynal, publicitaire, demeurant Lotissement Hedzranawoe, BP 3694 Lomé/Togo.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il constitue par les présentes.

Art. 1^{er}.

Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2.

La société a pour objet le consulting en édition, en communication et événementiel, ainsi que la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans les sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3.

La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4.

La société prend la dénomination de MALFAKASSA, S.à r.l.

Art. 5.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'associé unique.

Art. 6.

Le capital social est fixé à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) divisé en cent parts sociales (100) de deux cent cinquante euros (EUR 250,-) chacune et se trouve maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Art. 7.

Les cent parts sociales (100) parts sociales sont souscrites en espèces par l'associé unique.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Art. 8.

Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Art. 9.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

Art. 10.

La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associé ou non, nommés et révocables à tout moment par l'associé unique qui en fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Art. 11.

L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 12.

Chaque année le trente et un décembre les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Le produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissement et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'associé unique.

Art. 13.

Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, l'associé se réfère aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre 2003.

Frais

L'associé a évalué le montant des frais, dépenses, rémunération et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution à environ neuf cent soixante-dix euros (EUR 970,-). Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Déclarations

Le notaire soussigné déclare aussi avoir informé les comparants au sujet des formalités d'ordre administratif nécessaires en vue de l'obtention d'une autorisation d'établissement préalable à l'exercice de toute activité.

Décisions

Et l'associé a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée
Monsieur François Raynal, prénommé.
- 2.- La société est engagée vis à vis des tiers par la seule signature du gérant.
- 3.- Le siège social est établi à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande Duchesse Charlotte.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Raynal, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 juin 2003, vol. 888, fol. 80, case 11. – Reçu 250,00 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 11 juillet 2003.

A. Biel.

(038606.3/203/104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2003.

TH-VEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 84.187.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue en date du 16 juin 2003 que:

- l'assemblée renomme F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A., comme administrateur de la société, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2003;
- l'assemblée renomme F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A. administrateur de la société, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2003;
- l'assemblée renomme HARBOUR TRUST AND MANAGEMENT S.A., comme administrateur de la société, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2003;
- l'assemblée renomme F. VAN LANSCHOT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A., comme commissaire aux comptes, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2003;
- l'assemblée approuve les comptes annuels 2002 et donne décharge aux administrateurs de la société et au commissaire aux comptes pour leur mandat respectif.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 30 juin 2003.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A.

Signatures

F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

HARBOUR TRUST AND MANAGEMENT S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2003, réf. LSO-AG03068. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039915.3/695/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

TOURMALET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8530 Ell, 11, rue Principale.

R. C. Luxembourg B 94.423.

STATUTS

L'an deux mille trois, le quatre juin.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Raymond Behm, retraité, né à Luxembourg, le 12 août 1952, demeurant à L-8530 Ell, 11, rue Principale;
- 2) Monsieur Jean-Paul Duarte, négociant en immeubles, né à Pétange, le 26 mai 1971, demeurant à L-4807 Rodange, 10, rue Maribor.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de TOURMALET S.A.

Cette société aura son siège à Ell. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du Conseil d'Administration. La durée est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet l'achat, la vente, l'échange, la gestion d'immeubles et la promotion immobilière, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

La société peut également s'intéresser par voie d'apport, de fusion, d'absorption, de constitution, de participation, de crédits, d'achats d'actions, parts, obligations ou toute autre à toutes autres sociétés ou entreprises similaires susceptibles de favoriser directement ou indirectement le développement de ses affaires.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-), divisé en cent actions de trois cent dix Euros (EUR 310,-) chacune.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

La société peut racheter ses propres actions avec l'autorisation de l'assemblée générale suivant les conditions fixées par la loi.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans.

Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex et télécopie, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Le Conseil d'Administration peut prendre ses décisions également par voie circulaire et par écrit.

Art. 6. L'assemblée générale et/ou le Conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

La société se trouve engagée par la signature individuelle de chaque administrateur jusqu'à la somme de 2.000 euro, au delà de cette somme la signature conjointe de deux administrateurs est requise.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 8. Le Conseil d'Administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes avec l'approbation du ou des commissaires aux comptes.

Art. 9. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2003.

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le troisième lundi du mois de juin à 10.00 heures et pour la première fois en 2004.

Art. 12. La loi du dix août mille neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Souscription du capital

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) Monsieur Raymond Behm, préqualifié	50 actions
2) Monsieur Jean-Paul Duarte, préqualifié	50 actions
Total:	100 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille (EUR 31.000,-) Euros, se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille quatre cents euro.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualité qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Raymond Behm, préqualifié.

b) Monsieur Jean-Paul Duarte, préqualifié.

c) Madame Patrice Behm-Jann, sans état, née à Dudelange, le 14 avril 1957, demeurant à L-8530 Ell, 11, rue Principale.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société anonyme SOCODIT S.A., avec siège à L-6793 Grevenmacher, 77, rte de Trèves (R.C. B 49.546).

4.- Le siège social de la société est fixé à L-8530 Ell, 11, rue Principale.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Behm, J.-P. Duarte, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 juin 2003, vol. 888, fol. 65, case 6. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 10 juin 2003.

G. d'Huart.

(039967.3/207/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

CPR UNIVERSE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 25.553.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2003, réf. LSO-AG02971, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Paris, le 2 juillet 2003.

J.-F. Griveaud

Administrateur

(039545.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

**FinSole S.A., Société Anonyme,
(anc. S.A.R.S. S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 85.437.

L'an deux mille trois, le vingt-quatre juin.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée S.A.R.S S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au R. C. Luxembourg sous la Section B et le numéro 85.437,

constituée suivant acte de scission reçu par le notaire soussigné en date du 18 décembre 2001, publié au Mémorial C de 2002, page 30216.

L'assemblée est présidée par Monsieur Marco Lagona, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Christophe Velle, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Fabio Mastrosimone, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les 50.400 (cinquante mille quatre cents) actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la dénomination de la société S.A.R.S S.A. en FinSole S.A. et modification de l'article 1^{er} des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination FinSole S.A.

2. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour. Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité et par unanime la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée des actionnaires décide de changer la dénomination de la société de S.A.R.S S.A. en FinSole S.A., et modifie en conséquence l'article 1^{er} des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination FinSole S.A.

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société au présent acte, est estimé à EUR 650,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Lagona, Ch. Velle, F. Mastrosimone, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003, vol. 140S, fol. 11, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2003.

J. Delvaux.

(039980.3/208/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

FinSole S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 85.437.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 24 juin 2003, actée sous le n° 403 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux.

(039966.3/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

CARLSON FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 34.518.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003, réf. LSO-AG00137, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 7 juillet 2003.

Signature.

(039547.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

PROJECT FUND SERVICES, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 51.449.

Le bilan au 31 mai 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2003, réf. LSO-AG02962, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 7 juillet 2003.

Signature.

(039550.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

TREVISE ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 64.681.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2003, réf. LSO-AG02921, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. van der Molen.

(039553.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

SOCIETE FONCIERE ET IMMOBILIERE DU SUD S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 66.060.

FIDUCIAIRE PREMIUM, S.à r.l. décide de résilier le contrat de domiciliation de la société ci-dessus référencée avec effet au 1^{er} juillet 2003.

Luxembourg, le 3 juillet 2003.

Pour la Société

J. Jumeaux

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2003, réf. LSO-AG04477. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039556.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

FILLING STATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 61.585.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 9 mai 2003 que:

- l'assemblée renommée F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A., comme administrateur de la société, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2003;
- l'assemblée renommée F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A., administrateur de la société, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2003;
- l'assemblée renommée HARBOUR TRUST AND MANAGEMENT S.A. comme administrateur de la société, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2003;
- l'assemblée renommée F. VAN LANSCHOT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A., comme commissaire aux comptes, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2003;
- l'assemblée approuve les comptes annuels 2002 et donne décharge aux administrateurs de la société et au commissaire aux comptes pour leur mandat respectif.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 27 juin 2003.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A.

Signature

F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signature

HARBOUR TRUST AND MANAGEMENT S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2003, réf. LSO-AG03081. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039936.3/695/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

LUXEMBOURG SHIPPING A.G., Société Anonyme,**(anc. RICKMERS SHIPPING A.G.).**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 76.197.

L'an deux mille trois, le vingt-six mai.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme, établie à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, sous la dénomination de RICKMERS SHIPPING A.G,

constituée originellement sous la dénomination de CAMILLA RICKMERS SHIPING A.G en vertu d'un acte reçu par le notaire Edmond Schroeder, de résidence à Mersch, en date du 7 juin 2000, publié au Mémorial, Recueil C des Sociétés et associations, numéro 727, du 5 octobre 2000;

modifiée en vertu d'un acte reçu par le prédit notaire Edmond Schroeder, en date du 19 avril 2001, publié au Mémorial, Recueil C des Sociétés et associations, numéro 1006, du 14 novembre 2001;

modifiée en vertu d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 5 décembre 2001, publié au Mémorial, Recueil C des Sociétés et Associations, numéro 585, du 16 avril 2002;

modifiée en vertu d'un procès-verbal du conseil d'administration (transfert de l'adresse du siège social) 3 septembre 2002, publié au Mémorial, Recueil C des Sociétés et Associations, numéro 1640, du 15 novembre 2002.

L'assemblée est ouverte et présidée par Monsieur Noël Delaby, capitaine au long cours, demeurant à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Pascal Cambier, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Il est appelé aux fonctions de scrutateur Madame Anna Teti, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Le bureau ayant été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

1.- que tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux figurent sur une liste de présence signée par la présidente, le secrétaire et le scrutateur, les actionnaires présents ou représentés et le notaire soussigné. La liste de présence restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise aux formalités d'enregistrement, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentaire.

2.- qu'il appert de la prédite liste de présence que toutes les actions sont représentées à l'assemblée générale extraordinaire, qui peut décider valablement sans convocation préalable sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après examen de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1.- Changement de la dénomination sociale.

2.- Modification de l'article premier, premier alinéa des statuts.

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide de changer la dénomination sociale de la société et de lui donner comme nouvelle dénomination sociale celle de LUXEMBOURG SHIPPING A.G.

Deuxième résolution

De ce qui précède, l'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide de donner à l'article premier, premier alinéa des statuts, la teneur suivante:

Art. 1. Es wird Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung LUXEMBOURG SHIPPING A.G. gegründet.

(le reste sans changement).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance a été levée.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge à raison de la présente modification des statuts, s'élève approximativement à la somme de cent cent euros (EUR 500,-).

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec lui le présent acte.

Signé: N. Delaby, J.-P. Cambier, A. Teti, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 mai 2003, vol. 888, fol. 54, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 7 juillet 2003.

A. Biel.

(039352.3/203/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2003.

LUXEMBOURG SHIPPING A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 76.197.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Biel.

(039355.3/203/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2003.

T.T.F. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4830 Rodange, 10, rue de Longwy.

R. C. Luxembourg B 90.872.

L'an deux mille trois, vingt-sept juin.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme T.T.F. S.A., avec siège à L-1941 Luxembourg, 261, route de Longwy, (R. C. B N° 90.872), constituée suivant acte notarié du 6 janvier 2003, en voie de publication.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Sacha Arosio, employé privé, demeurant à Schuttrange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire: Madame Josée Quintus-Claude, employée privée, demeurant à Pétange.

L'assemblée élit comme scrutateur: Monsieur Paul Diederich, comptable, demeurant à Hagen.

Monsieur le Président expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que toutes les actions sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1) Transfert du siège social de Luxembourg à Rodange.

2) Modification afférente de l'article 1^{er} 2^{ème} phrase des statuts.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège de Luxembourg à Rodange.

L'adresse du siège est: L-4830 Rodange, 10, rue de Longwy.

Deuxième résolution

Suite à ce changement l'article 1^{er} alinéa 2 aura désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Alinéa 2. Le siège social est établi à Rodange.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont estimés à environ sept cent cinquante euros.

Dont acte, fait et passé à Steinfort et Pétange, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, Notaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: G. d'Huart, S. Arosio, J. Quintus-Claude, P. Diederich.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 juillet 2003, vol. 888, fol. 99, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 3 juillet 2003.

G. d'Huart.

(038488.3/207/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2003.

O.C.L., OFFICE DE CONSULTANCE LUXEMBOURGEOIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8521 Beckerich.

R. C. Diekirch B 91.833.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2003, réf. LSO-AC01840, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(901733.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 juillet 2003.

HEPPERDANGER WAND-ENERGIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Diekirch B 3.244.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2003, réf. LSO-AF06916, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2003.

Signature.

(901734.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 juillet 2003.

FINALITY FINANCE & CO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 73.696.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2003, réf. LSO-AG03118, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2003.

Signature.

(039948.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

FINALITY FINANCE & CO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 73.696.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2003, réf. LSO-AG03120, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2003.

Signature.

(039947.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

IMMOBILIERE SPIELMANN & VAN DYCK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9016 Ettelbruck, 3, rue de l'Ecole.

R. C. Diekirch B 3.123.

—
Extrait du Procès-Verbal de la réunion des Associés tenue à Ettelbrück, le 5 mai 2003

Résolutions

La réunion des associés accepte la démission de Monsieur Marc Spielmann de son poste de gérant administratif, le remercie pour ses services rendus à la société et lui accorde décharge pour son mandat jusqu'à ce jour.

La réunion des associés prend à l'unanimité la décision de nommer gérant unique de la société pour une durée indéterminée, Monsieur Gérard Van Dyck, né à Ettelbrück le 22 juillet 1960 et demeurant à L-9142 Burden, rue St. Hubert, 2.

Ettelbrück, le 5 mai 2003.

Pour copie sincère et conforme

M. Spielmann / G. Van Dyck

Associé / Associé

Enregistré à Diekirch, le 15 juillet 2003, réf. DSO-AG00122. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(901748.3/832/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 juillet 2003.

GARAGE FELIX KONSBRUCK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6360 Grundhof, 3, rue de Beaufort.

R. C. Diekirch B 93.068.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 9 juillet 2003, réf. DSO-AG00084, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(901735.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 juillet 2003.

ELECTRICITE CARLO BACK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9451 Bettel, 24A, rue de Vianden.

R. C. Diekirch B 6.362.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 9 juillet 2003, réf. DSO-AG00087, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(901736.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 juillet 2003.

D-BASE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9764 Marnach, 19, Marburgerstrooss.

R. C. Diekirch B 93.620.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires
du 5 juin 2003 tenue au 24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 5 juin 2003:

A été nommé aux fonctions d'administrateur-délégué, pouvant engager la société vis-à-vis des tiers par sa seule signature, Monsieur Mickael Trost, administrateur de sociétés, né à Saint-Denis (F-93) le 10 octobre 1974, demeurant à F-94300 Vincennes, 33, rue du Maréchal Monory, et ce, avec effet immédiat.

Conformément aux règles et dispositions retenues par le Ministère des Classes Moyennes, octroyant les «autorisation d'établissement», la signature de l'administrateur-délégué est requise dans toutes circonstances.

FIDUCIAIRE DU KIEM, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2003, réf. DSO-AF06756. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(901743.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 juillet 2003.

NORTH CALOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9184 Schronndweiler, 9, rue Principale.

R. C. Diekirch B 1.851.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 9 juillet 2003, réf. DSO-AG00088, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(901737.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 juillet 2003.

ASSURANCES MATHGEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9190 Vichten, 67, rue Principale.

R. C. Diekirch B 5.997.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 9 juillet 2003, réf. DSO-AG00089, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(901738.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 juillet 2003.

BUURSCHTER JANGELI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9183 Schlindermanscheid, 30, rue Principale.

R. C. Diekirch B 4.073.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 9 juillet 2003, réf. DSO-AG00090, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(901739.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 juillet 2003.

ROZEA LUX HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 70.418.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue en date du 27 juin 2003 que:

- l'assemblée renomme F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A., comme administrateur de la société, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée générale approuvant les comptes 2003;
- l'assemblée renomme F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A. administrateur de la société, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2003;
- l'assemblée renomme HARBOUR TRUST AND MANAGEMENT S.A., comme administrateur de la société, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2003;
- l'assemblée renomme F. VAN LANSCHOT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A., comme commissaire aux comptes, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2003;
- l'assemblée approuve les comptes annuels 2002 et donne décharge aux administrateurs de la société et au commissaire aux comptes pour leur mandat respectif.

Mamer, le 30 juin 2003.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A.

Signatures

F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

HARBOUR TRUST AND MANAGEMENT S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2003, réf. LSO-AG03072. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039920.3/695/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

ALTERVEST S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 83.872.

SOFILEC S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 7.399.

TRUFIDEE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 1.363.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2003, réf. LSO-AE04296, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

Dans la consolidation de SOFINA S.A. figurent les sociétés luxembourgeoises suivantes:

- ALTERVEST S.A.H.
- SOFILEC S.A.H.
- TRUFIDEE S.A.

En date du 24 février 2003, les sociétés ALTERVEST S.A.H., SOFILEC S.A.H. et TRUFIDEE S.A. ont opté pour le régime particulier des sociétés dépendantes. Les actionnaires des sociétés ont marqué leur accord pour que les sociétés bénéficient de ce régime et ont confirmé qu'ils se portaient garants des engagements des sociétés, conformément à l'article 256 bis de la loi du 4 mai 1984 sur les comptes annuels des entreprises luxembourgeoises.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2003.

Signature.

(039951.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

DUOMO HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 88.244.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution des membres de la Société du 9 juin 2003, que:

1. Mr. George Kountouris, gérant de la Société, a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 9 juin 2003.
2. Mr. Christopher Voutsinas, né à Lachine, Canada, le 21 avril 1963 et demeurant à 17 Onslow Square, SW7 3NJ Londres, Royaume-Uni a été nommé comme gérant de la Société en remplacement de Mr. Kountouris avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2003, réf. LSO-AG03122. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039941.3/587/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

POLCARD HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share Capital: 12,500.-EUR.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 92.003.

Resolutions of Sole Partner held at the Registered Office on June 12, 2003, at 14.00

The dismissal of Mr Carl Erik Tomas Hallgren as manager of the company POLCARD HOLDING, S.à r.l. is accepted and discharge is given to him for the exercise of his mandate.

The appointment of M. Steven John Buckley, residing Ul. Sobieszynska 25, 00-764 Warsaw, Poland as manager of the company POLCARD HOLDING, S.à r.l. is accepted.

Extrait des décisions de l'associé unique prises au siège social le 12 juin 2003 à 14.00 heures

La démission de Monsieur Carl Erik Tomas Hallgren, Gérant de la société POLCARD HOLDING, S.à r.l., est acceptée et décharge lui est donnée pour l'exercice de son mandat.

La nomination de Monsieur Steven John Buckley, résidant à Ul. Sobieszynska 25, 00-764 Warsaw, Poland en tant que Gérant de la société POLCARD HOLDING, S.à r.l. est acceptée.

Pour extrait

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2003, réf. LSO-AG03121. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039946.3/587/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

FINALITY FINANCE & CO S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 73.696.

—
Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 31 janvier 2003

Troisième résolution

L'Assemblée constate à la lecture des comptes annuels de la Société que les pertes de la société de l'exercice clôturé le 31 décembre 2001 et le 31 décembre 2002 atteignent 75% du capital social.

Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'Assemblée décide de procéder prochainement à la dissolution de la société.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2003, réf. LSO-AG03114. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039944.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

SPECIAL RISK INSURANCE AND REINSURANCE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 86.964.

—
Mr. Dietmar Stenzel has been nominated Chief Executive Officer of SPECIAL RISK INSURANCE AND REINSURANCE S.A., EBBC - Bloc A, 6a route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg from April 30th 2003.

Mr. Dietmar Stenzel is replacing Mr. Alan L. May who is no longer part of the company.

Mr. Dietmar Stenzel has the authority to operate the account of the Company under his sole signature for any amount below € 200,000.- euros and the authority to operate the account jointly with a Board member, for any amount above € 200,000.-

16 June 2003.

Certified true and exact

S. Schleisman / W. Suter

Chairman of the Board / Member of the Board

Mr. Dietmar Stenzel a été nommé Administrateur-Délégué (Chief Executive Officer) de SPECIAL RISK INSURANCE AND REINSURANCE LUXEMBOURG S.A., EBBC-Bloc A, 6a, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, à partir du 30 avril 2003.

Mr. Dietmar Stenzel remplace Mr. Alan May qui ne fait plus partie de la société.

Mr. Dietmar Stenzel peut droit d'acter au nom de la société avec son unique signature pour un montant inférieur à 200.000,- €, et conjointement avec un membre du conseil d'administration pour tout montant supérieur 200.000,- €.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2003, réf. LSO-AG03591. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039908.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

L T A S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 48.920.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim, en date du

10 septembre 2002 à 11.00 heures

Nominations

Par décision unanime des actionnaires est nommée commissaire aux comptes de la société, la société SRE SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A. domiciliée à Luxembourg, 124, route d'Arlon. Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur le bilan de l'exercice 2005.

Luxembourg, le 10 septembre 2002.

Pour copie sincère et conforme

Signatures

Les administrateurs

Enregistré à Diekirch, le 15 juillet 2003, réf. DSO-AG00124. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(039874.3/832/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

AzurFive LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 89.750.

Il résulte d'une cession de parts sociales en date du 28 avril 2003 que la répartition des parts sociales de la société à responsabilité limitée AzurFive, S.à r.l., est dorénavant la suivante:

- YGREK HOLDING S.A. avec siège social à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers 750 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2003, réf. LSO-AG03477. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(039819.3/502/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

ROSSO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Capital social: EUR 31.250,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 61.996.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2003, réf. LSO-AG03719, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R. P. Pels.

(039800.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

ROSSO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Capital social: EUR 31.250,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 61.996.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2003, réf. LSO-AG03677, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R. P. Pels.

(039810.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

ROSSO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Capital social: EUR 31.250,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 61.996.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2003, réf. LSO-AG03681, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R. P. Pels.

(039814.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

ROSSO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Capital social: EUR 31.250,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 61.996.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2003, réf. LSO-AG03684, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R. P. Pels.

(039818.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

ROSSO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Capital social: EUR 31.250,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 61.996.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2003, réf. LSO-AG03689, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R. P. Pels.

(039822.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

ROSSO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Capital social: EUR 31.250,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 61.996.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2003, réf. LSO-AG03691, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R. P. Pels.

(039825.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

EuroCDP FINANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme.
R. C. Luxembourg B 85.190.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires qui a eu lieu le 4 juin 2003 au siège social

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- l'assemblée a décidé d'accepter la démission avec effet au 4 juin 2003 de Monsieur Gérard Dussillo de sa fonction d'administrateur de la société et de lui accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'au 4 juin 2003;

- l'assemblée a décidé de nommer nouvel administrateur de la société en remplacement de Monsieur Gérard Dussillo:

Madame Louise Paquin, première vice-présidente des finances de SITQ, née le 18 juin 1953 à St-Basile (Canada), demeurant au 10834, rue de Verville, Montréal, Québec, Canada H3L 3E9.

Son mandat prendra fin lors de la prochaine assemblée générale statutaire appelée à délibérer sur les comptes annuels de la sociétés arrêtés au 31 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2003.

Pour EuroCDP FINANCES S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2003, réf. LSO-AG03080. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039881.3/1005/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

STARTRUST HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 62.058.

FIDUCIAIRE PREMIUM, S.à r.l. décide de résilier le contrat de domiciliation de la société ci-dessus référencée avec effet au 15 juillet 2003.

La société STARTRUST HOLDING S.A. ne sera donc plus domiciliée au 61, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg à compter du 15 juillet 2003.

Luxembourg, le 14 juillet 2003.

Pour la Société

J. Jumeaux

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2003, réf. LSO-AG04944. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039564.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

KSI-CONDENS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9807 Hosingen, 32, Kraeizgaass.

R. C. Diekirch B 6.330.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 15 juillet 2003, réf. DSO-AG00112, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(901744.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 juillet 2003.

IMMOBILIERE DE L'ATTERT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8508 Redange-sur-Attert, 17A, rue de la Gendarmerie.

R. C. Diekirch B 4.198.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2003, réf. LSO-AF05386, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2003.

Signature.

(901745.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 juillet 2003.

BORNBET, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

H. R. Diekirch B 6.148.

Geschäftsführer

Rolf Alter, Kaufmann, geboren am 14 Februar 1934 in Koblenz, wohnhaft in Hiereck 9, 7640 Christnach (Luxembourg).

Ergebniszuweisung

Die ordentliche Generalversammlung vom 2. Mai 2003 beschliesst den Verlust 2002 von EUR 32.958,49 auf neue Rechnung vorzutragen.

Unterschrift.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2003, réf. LSO-AG01980. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(901747.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 juillet 2003.

EuroCDP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 83.103.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui a eu lieu le 4 juin 2003 au siège social

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- l'assemblée a décidé d'accepter la démission avec effet au 4 juin 2003 de Monsieur Gérard Dussillol de sa fonction d'administrateur de la société et de lui accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'au 4 juin 2003;

- l'assemblée a décidé de nommer nouvel administrateur de la société en remplacement de Monsieur Gérard Dussillol:

Madame Louiselle Paquin, première vice-présidente des finances de SITQ, née le 18 juin 1953 à St-Basile (Canada), demeurant au 10834, rue de Verville, Montréal, Québec, Canada H3L 3E9.

Son mandat prendra fin lors de la prochaine assemblée générale statutaire appelée à délibérer sur les comptes annuels de la société arrêtés au 31 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2003.

Pour EuroCDP S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2003, réf. LSO-AG03079. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039882.3/1005/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

NOVAELUX HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 64.548.

FIDUCIAIRE PREMIUM, S.à r.l. décide de résilier le contrat de domiciliation de la société ci-dessus référencée avec effet au 1^{er} juillet 2003.

Luxembourg, le 3 juillet 2003.

Pour la Société

J. Jumeaux

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2003, réf. LSO-AG04478. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039558.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

DECOMAC S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 76.914.

FIDUCIAIRE PREMIUM, S.à r.l. décide de résilier le contrat de domiciliation de la société ci-dessus référencée avec effet au 1^{er} juin 2003.

Luxembourg, le 2 juillet 2003.

Pour la Société

J. Jumeaux

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2003, réf. LSO-AG04480. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039559.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

BFO SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 58.056.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2003, réf. LSO-AG02914, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 7 juillet 2003.

Signature.

(039560.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

EUROPRIUS ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 69.683.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2003, réf. LSO-AG02908, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2003.

Signature.

(039572.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

HMGH HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 75.034.

Extrait du contrat de cession de parts de la société daté du 1^{er} juillet 2003

En vertu du contrat de cession de parts daté du 1^{er} juillet 2003, LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social au 9 rue Schiller L-2519 Luxembourg, a transféré la totalité de ses parts détenues dans la société à AP HMGH INVESTORS L.L.C., ayant son siège social à c/o CORPORATION SERVICE COMPANY, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

T. van Dijk

Manager

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2003, réf. LSO-AG02607. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039904.3/710/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

CASTOR & POLLUX, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 25.770.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2003, réf. LSO-AG02854, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(039574.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

RECH INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 77.992.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 23 juin 2003

Sont renommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002:

- Monsieur Christian Vasiliu, administrateur de sociétés, demeurant 26 chemin de Colladon, 1209 Genève (Suisse),
Président;

- Monsieur Auguste Betschart, administrateur de sociétés, demeurant 19 chemin du Chamoliet, 1226 Thônex, Genève (Suisse);

- Monsieur Nikolaus Zens, administrateur de sociétés, demeurant 161 A route d'Hermance, 1245 Collonge Genève (Suisse).

Est renommée commissaire aux comptes et réviseur d'entreprises, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002:

- ERNST & YOUNG, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Luxembourg, le 3 juillet 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2003, réf. LSO-AG02499. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(039884.3/534/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

FIELD HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 31.346.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 6 juin 2003 que:

- l'assemblée renomme F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A., comme administrateur de la société, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2003;

- l'assemblée renomme F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A. administrateur de la société, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2003;

- l'assemblée renomme HARBOUR TRUST AND MANAGEMENT S.A. comme administrateur de la société, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2003;

- l'assemblée renomme F. VAN LANSCHOT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A., comme commissaire aux comptes, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2003;

- l'assemblée approuve les comptes annuels 2002 et donne décharge aux administrateurs de la société et au commissaire aux comptes pour leur mandat respectif.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 27 juin 2003.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A.

Signatures

F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

HARBOUR TRUST AND MANAGEMENT S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2003, réf. LSO-AG03074. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(039931.3/695/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

DOGRAD HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 31.343.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 6 juin 2003 que:

- l'assemblée renomme F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A., comme administrateur de la société, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2003;
- l'assemblée renomme F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A. administrateur de la société, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2003;
- l'assemblée renomme HARBOUR TRUST AND MANAGEMENT S.A. comme administrateur de la société, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2003;
- l'assemblée renomme F. VAN LANSCHOT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A., comme commissaire aux comptes, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2003;
- l'assemblée approuve les comptes annuels 2002 et donne décharge aux administrateurs de la société et au commissaire aux comptes pour leur mandat respectif.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Mamer, le 27 juin 2003.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A.

Signatures

F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

HARBOUR TRUST AND MANAGEMENT S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2003, réf. LSO-AG03077. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039933.3/695/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

MARGIN OF SAFETY FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 88.649.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2003, réf. LSO-AG02863, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 24 juin 2003.

Signature.

(039575.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

BEC UNIVERSAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 32.967.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2003, réf. LSO-AG02880, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 4 juillet 2003.

Signature.

(039578.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

HAST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 22.158.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2003, réf. LSO-AG04413, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(039968.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

COAL AND OIL TRADE COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 25.278.

—
Le bilan au 30 septembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2003, réf. LSO-AG04400, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 juillet 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(039975.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

CAVO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 28.634.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2003, réf. LSO-AG04403, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 juillet 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(039976.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

EDONIS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 32.396.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2003, réf. LSO-AG04474, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 juillet 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(039977.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

RONINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 37, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 54.590.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2003, réf. LSO-AG04368, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 juillet 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(039978.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

SOFIMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 31.023.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2003, réf. LSO-AG04416, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 juillet 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(039970.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

ERAKIS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 70.501.

Le bilan de la société au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2003, réf. LSO-AG02604, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(039540.3/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

JPMORGAN FLEMING FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 8.478.

Notice is hereby given that the following interim dividend will be paid on 7 August 2003 to the Shareholders of the Funds at record date 24 July 2003.

The final dividend will be decided at the Annual General Meeting of Shareholders on 19 November 2003. The Board of Directors currently does not expect to recommend the distribution of a final dividend in November.

Funds	Currency	Amount/ Shares
JPMorgan Fleming Funds - Balanced Fund		
JPMF Balanced A - EUR	EUR	0.11
JPMF Balanced D - EUR	EUR	0.08
JPMorgan Fleming Funds - Europe Aggregate Bond Fund		
JPMF Europe Aggregate Bond A - EUR	EUR	0.22
JPMF Europe Aggregate Bond D - EUR	EUR	0.44
JPMorgan Fleming Funds - Europe High Yield Bond Fund		
JPMF Europe High Yield Bond Fund A - EUR	EUR	0.24
JPMF Europe High Yield Bond Fund D - EUR	EUR	0.56
JPMorgan Fleming Funds - FF Emerging Markets Debt Fund		
JPMF FF Emerging Markets Debt A - USD	USD	3.20
JPMF FF Emerging Markets Debt D - USD	USD	2.62
JPMorgan Fleming Funds - FF USD Bond Fund		
JPMF FF USD Bond A - USD	USD	0.31
JPMF FF USD Bond D - USD	USD	0.27
JPMorgan Fleming Funds - Global Aggregate Bond Fund		
JPMF Global Aggregate Bond A - USD	USD	0.33
JPMF Global Aggregate Bond D - USD	USD	0.32
JPMorgan Fleming Funds - Global Convertible Bond Fund		
JF Global Convertible Bond A - USD	USD	0.02
JPMF Global Convertible Bond A - EUR	EUR	0.09
JPMF Global Convertible Bond D - EUR	EUR	0.05
JPMorgan Fleming Funds - Pacific Balanced Fund		
JF Pacific Balanced A - USD	USD	0.37
JF Pacific Balanced D - USD	USD	0.24
JPMorgan Fleming Funds - Sterling Bond Fund		
JPMF Sterling Bond A - GBP	GBP	0.03
JPMF Sterling Bond D - GBP	GBP	0.19

The shares will be quoted ex-dividend as from 25 July 2003.

Dividends will be reinvested on 7 August 2003 unless a Shareholder elects to receive a dividend payment in which case payment will be made in the currency of the Fund. Any request for a dividend payment must be made to the Company or its Agent in writing.

Principal Paying Agent:

KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

July 2003.

(03968/755/47)

The Board of Directors.

38971

BANYAN, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 76.957.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, le 27 août 2003 à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

I (03634/534/17)

Le Conseil d'Administration.

ILYOSON, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 54.250.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 26 août 2003 à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (03635/534/15)

Le Conseil d'Administration.

HORIZON EQUITY S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 81.186.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra de manière extraordinaire le 21 août 2003 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil de Gérance sur l'exercice 2002;
- b. rapport du Conseil de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 6 avril 2003;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Gérants et au Conseil de Surveillance;
- f. démission d'un membre du Conseil de Surveillance et nomination de son remplaçant;
- g. divers.

I (03930/045/18)

Le Conseil de Gérance.

MATTERHORN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 42.280.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 21 août 2003 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 mars 2003, et affectation du résultat.

3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 mars 2003.
4. Démission de deux administrateurs et décharge à leur accorder.
5. Nomination de deux nouveaux administrateurs.
6. Divers.

I (03828/1023/17)

Le Conseil d'Administration.

FRANKLIN TEMPLETON MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 64.456.

Notice to the Unitholders of FRANKLIN MUTUAL BEACON FUND (the «Fund»)

The Board of Directors of FRANKLIN TEMPLETON MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., acting as the management company to the Fund, resolved on August 4, 2003 to put the Fund into liquidation because of a significant reduction of its size. Consequently the Management Company will discontinue to receive orders for subscriptions or redemptions for the Fund.

The Management Company will act as liquidator and prepare a liquidation report which will be audited by PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., the auditor of the Fund. The liquidation proceeds will be paid to the shareholders at the close of liquidation, to the extent possible, on September 1, 2003.

Luxembourg, August 5, 2003.

The Board of Directors of FRANKLIN TEMPLETON MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.
I (03929/755/16)

FIALBO FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 19.790.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 21 août 2003 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 mars 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 mars 2003.
4. Démission de deux administrateurs et décharge à leur accorder.
5. Nomination de deux nouveaux administrateurs.
6. Divers.

I (03830/1023/17)

Le Conseil d'Administration.

MATTERHORN IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 47.141.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 21 août 2003 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 mars 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 mars 2003.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Démission et nomination d'un Administrateur.
6. Divers.

I (03871/1023/17)

Le Conseil d'Administration.

38973

VINCEDOR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 42.339.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 21 août 2003 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 mars 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 mars 2003.
4. Démission et nomination d'un nouvel administrateur.
5. Divers.

I (03827/1023/16)

Le Conseil d'Administration.

FRAGRANA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 38.973.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 21 août 2003 à 13.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 mars 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 mars 2003.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (03829/1023/16)

Le Conseil d'Administration.

JOPE FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 46.344.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 11 septembre 2003 à 16.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Délibérations et décisions sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'assemblée Générale Statutaire du 26 mai 2003 n'a pu délibérer valablement sur le point 5 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (03951/755/16)

Le Conseil d'Administration.

KEY JOB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1531 Luxembourg, 6, rue de la Fonderie.
R. C. Luxembourg B 25.198.

La prochaine

ASSEMBLEE GENERALE

des actionnaires se tiendra à Luxembourg, 6, rue de la Fonderie le 13 août 2003 à 11.00 heures.

L'ordre du jour en est le suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes pour l'exercice 2002
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits de l'exercice 2002, et affectation du résultat de l'exercice 2001

3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

La présente tient lieu de convocation.

II (03695/000/18)

MARQUISAAT, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 60.562.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 14 août 2003 à 15.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (03652/534/15)

Le Conseil d'Administration.

FORTECUE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint-Hubert.
R. C. Luxembourg B 81.640.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 juillet 2003 n'ayant pu délibérer valablement, n'ayant pas atteint le quorum requis par la loi, les actionnaires sont reconvoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des actionnaires qui aura lieu le 21 août 2003 à 10.00 heures en l'étude de Maître Blanche Moutrier, Notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, 19, rue de l'Eau avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 1.730.000,00 (un million sept cent trente mille euros) en vue de le porter de son montant actuel de EUR 100.000,00 (cent mille euros) à EUR 1.830.000,00 (un million huit cent trente mille euros) sans émission d'actions nouvelles par incorporation des profits reportés.
2. Modification afférente du 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts.
3. Instauration d'un capital autorisé de EUR 5.000.000,00 (cinq millions d'euros).
4. Modification afférente du 4^{ème} alinéa de l'article 5 des statuts.
5. Autorisation permanente à conférer au Conseil d'Administration d'émettre des emprunts obligataires de quelque type que ce soit et modification y afférente des statuts.
6. Divers.

Pour le Conseil d'Administration

N. Theisen

Administrateur

ASCENDO S.A.

N. Theisen / F. Bracke

II (03766/000/26)

DEVANA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 60.665.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, le 14 août 2003 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2002,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,

4. Nominations statutaires,
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales,
6. Transfert du siège social,
7. Divers.

II (03775/833/19)

Le Conseil d'administration.

BARFI, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 44.051.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, le 14 août 2003 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2002,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Transfert du siège social,
6. Divers.

II (03776/833/18)

Le Conseil d'administration.

DOMAINE ALICE HARTMANN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 56.948.

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la société sont convoqués par le présent avis à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE PROROGEE

qui se tiendra le 14 août 2003 à 14.30 heures, L-5480 Wormeldange, 72-74, rue Principale, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. rapport du commissaire aux comptes et du conseil d'administration portant sur les exercices sociaux 2001 et 2002;
2. approbation des bilans et des comptes de pertes et profits, et affectation des résultats pour les exercices se clôturant au 31 décembre 2001 et au 31 décembre 2002;
3. décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour les exercices sociaux 2001 et 2002;
4. nomination de nouveaux administrateurs respectivement reconduction des mandats des administrateurs en place;
5. autorisation du conseil d'administration pour procéder à la nomination d'un administrateur délégué;
6. nomination d'un nouveau commissaire aux comptes;
7. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
8. transfert du siège social;
9. divers.

Par ailleurs, Mesdames, Messieurs les actionnaires sont également convoqués par le présent avis à une

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE PROROGEE

qui se tiendra après l'assemblée générale ordinaire le 14 août 2003 à 15.00 heures à la même adresse, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. modification de l'article 7 des statuts pour y inclure un droit de préemption en cas de cession d'actions;
2. modification de l'article 2 des statuts au regard du transfert de siège social;
3. modification de l'article 15 des statuts concernant les endroits de tenue des assemblées générales;
4. divers.

Pour accéder aux deux assemblées générales, Mesdames, Messieurs les actionnaires ayant des actions au porteur sont priés de se présenter au bureau des deux assemblées générales avec les certificats originaux.

Les procurations doivent être produites au bureau également en original.

II (03897/000/32)

Le Conseil d'Administration.

ANINE, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 59.196.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, le 14 août 2003 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2002,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales,
6. Transfert du siège social,
7. Divers.

II (03815/833/19)

Le Conseil d'Administration.

MYPAR INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 63.570.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 13 août 2003 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (03849/696/15)

Le Conseil d'Administration.

NEUTRAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 49.151.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société extraordinairement le 12 août 2003 à 14.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 9 juillet 2003.
2. Présentation et approbation du rapport consolidé de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale des actionnaires.
3. Présentation et approbation du rapport du Commissaire aux comptes.
4. Présentation et approbation des comptes annuels consolidés arrêtés au 31 décembre 2002.
5. Divers.

II (03885/802/17)

Le Conseil d'Administration.